



Amiante : une première en Belgique

Le Parquet de Bruxelles a renvoyé devant les juges du tribunal correctionnel un entrepreneur, un agent immobilier et une société de Tournai pour empoisonnement ayant entraîné une maladie non curable et association de malfaiteurs. Les prévenus sont accusés d'avoir fait travailler six ouvriers roumains au déblayage de quatre tonnes d'amiante sur un chantier de réhabilitation sans protections.

Source : Prévention BTP n° 126, février 2010

Mise à jour le 01/03/2010